



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE

*RAPPORT EXTERNE
2013*

Sommaire

Conseil d'administration	3
Rapport du Président	4
Rapport du conseil d'administration	5-6
Rapport de la commission de contrôle au Conseil d'Etat	7
Rapport de l'actuaire-conseil sur l'exercice 2013	8
Rapport de KPMG SA	9-11
Bilan	12-13
Compte d'exploitation	14-17
Annexe aux comptes	18

Conseil d'administration

Période législative 2013 - 2017

Conseil d'administration	* Didier Berberat	conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds président
	* Jean-Claude Baudoin	directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle
	* Yanick Stauffer	juriste, La Chaux-de-Fonds
	** Roland Debély	a. conseiller d'Etat, Cernier vice-président
	** Gérard Grisel	indépendant, Auvernier
	** Daniel Lavanchy	directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise
	** Véronika Pantillon	juriste, Bevaix
	Cynthia Da Silva	secrétaire de direction de la CCAP, Rochefort secrétaire hors conseil
	* Représentant de l'Etat	
	** Représentant des assurés	
Direction	Raymond Chuat	directeur (jusqu'au 30 avril 2013)
	Dimitri Kroemer	directeur (dès le 1 ^{er} mai 2013)
	Sandra Noirjean	sous-directrice, actuaire
	Jean-Bernard Uldry	sous-directeur, responsable financier
Commission de contrôle	Jacques Rais	expert-comptable, Le Landeron président
	Laurence Vaucher	archéologue, Môtiers secrétaire
	Christophe Gardet	économiste, Bevaix membre
Organe de contrôle	KPMG SA	Neuchâtel
Actuaire-conseil	Pittet Associés SA	Genève

RAPPORT DU PRESIDENT

Didier Berberat – Président du Conseil d'administration

Nommé en 2013 par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel et le Conseil d'administration de la CCAP, j'ai le privilège de présider ce Conseil. Au privilège s'ajoute aujourd'hui la satisfaction, tant il est vrai que notre exercice 2013, dont il m'appartient de vous rendre compte ici, a été positif et que notre institution se porte très bien au niveau financier.

Cette satisfaction tient d'abord aux performances réalisées par la CCAP durant l'année 2013. Sur le plan des investissements, nous avons obtenu un taux de rentabilité très intéressant de 7,3%, grâce à un bon comportement de nos placements en actions et de nos engagements immobiliers. Voilà donc deux exercices (6,4% en 2012) que nous pouvons tirer parti des marchés financiers, ce qui nous permet de nous prévaloir d'une rentabilité moyenne à long terme parfaitement en ligne avec nos objectifs : elle se situe à 3,4% sur les 10 dernières années, alors que nos besoins sont légèrement supérieurs à 2% pour l'ensemble des affaires.

Le niveau de rentabilité de la CCAP est l'une des principales raisons de sa bonne santé. Avec un degré de couverture à 106,7%, une réserve de fluctuation de valeurs globale réalimentée à plus de 50% de son objectif, un taux technique moyen adapté et des provisions pour risques totalement à jour, la CCAP affiche un bilan réjouissant. Cette excellente santé financière est de bon augure à l'heure où nous venons d'emménager dans nos nouveaux locaux, rue de la Balance à Neuchâtel.

Bien entendu, si l'on parle de performance, il est essentiel également de relever la qualité du travail fourni par les personnes qui s'engagent pour la CCAP, quel que soit leur rôle, quel que soit leur niveau de responsabilité hiérarchique. Menés depuis début 2013 par un nouveau directeur, M. Dimitri Kroemer, les collaboratrices et les collaborateurs de l'institution accomplissent un travail considérable avec un niveau d'engagement et de compétence exceptionnel. Qu'ils en soient ici remerciés, de même que l'ensemble des membres du Conseil d'administration, avec qui j'ai grand plaisir à collaborer, car la cohésion et l'écoute sont excellentes et les décisions prises, judicieuses.

La période favorable que nous traversons ne doit cependant pas nous faire oublier que les défis d'avenir sont importants pour la branche du 2^e pilier et ses acteurs. La réforme Prévoyance vieillesse 2020 du Conseil fédéral, qui a connu plusieurs développements marquants durant l'année 2013, est au carrefour de ces défis, puisqu'elle entend apporter une réponse aux problèmes démographiques, économiques et sociaux que rencontrent nos assurances sociales. Si chacun souligne la nécessité de cette réforme ainsi que l'approche globale qu'elle préconise, son destin politique reste incertain, certaines mesures qu'elle préconise restant très polarisantes – notamment l'adaptation du taux de conversion, dont on ne doit pas oublier qu'elle avait été refusée par le peuple en 2010.

Pour affronter l'avenir, je me réjouis de constater que le modèle de la CCAP ne manque pas d'arguments à faire valoir. Notre raison d'être et notre mission sont étroitement liées à la vie des neuchâtelois et des résidents de notre canton, ce qui explique pourquoi nous bénéficions de la garantie de l'Etat. Ce statut présente de nombreux avantages pour notre clientèle, qu'elle soit privée ou collective. Il constitue surtout un engagement de notre part pour le développement de solutions de prévoyance attractives en terme de valeur ajoutée et viables économiquement.

Je vous remercie infiniment de votre confiance et vous souhaite bonne lecture de ce rapport de l'année 2013.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du conseil d'administration et les comptes au 31 décembre 2013 du 114^{ème} exercice de la Caisse cantonale d'assurance populaire.

Généralités

Depuis l'introduction de la 1^{ère} révision de la LPP au 1^{er} janvier 2005, les comptes sont établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26, en conformité avec la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, les ordonnances sur la LPP, en particulier l'OPP2 et la loi sur la CCAP.

Résultats 2013

C'est avec une grande satisfaction que l'institution a bouclé l'exercice écoulé. Le compte d'exploitation consolidé, laisse apparaître un résultat opérationnel positif de **CHF 29'625'162**, ce qui va consolider la réserve pour fluctuations de valeurs (RFV), conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

A la fin de l'exercice sous revue, le total du bilan consolidé atteignait **CHF 692'071'303** (2012: CHF 629'229'537).

Prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier)

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2013 atteignaient **CHF 456'874'412**. L'institution applique le taux d'intérêt LPP fixé par le Conseil Fédéral sur la partie obligatoire et surobligatoire des avoirs de vieillesse des assurés.

Les excellents résultats 2013 permettent d'attribuer CHF 5'351'003 au compte de provision de répartition des excédents aux assurés. Ce qui va permettre une distribution supplémentaire aux assurés de 0.5% au 31.12.2014.

Autres activités d'assurance

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2013 atteignaient **CHF 167'997'390**. L'encaissement des primes a progressé de près de 8,8 %, 2013 : CHF 17'037'666 (2012 : CHF 15'657'333).

Degré de couverture légal selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 et provisions techniques

Le rapport de notre actuaire-conseil confirme qu'au 31 décembre, les actifs couvraient les engagements consolidés à 106.71 % (2012 : 102.08 % consolidé).

Les provisions techniques (longévité, invalidité, décès, décès par accident et renchérissement) atteignent toujours les valeurs cibles définies dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Placements mobiliers et autres

L'adhésion de l'institution au « Fonds institutionnel des Retraites Populaires » au 1^{er} janvier 2010 contribue à l'amélioration sensible du rendement des biens mobiliers. La performance moyenne des placements se situe à 7,3 %. Toutefois, il s'agit de demeurer vigilant, l'augmentation permanente de l'espérance de vie, la part croissante des avoirs de prévoyance entraînent une lente réduction de l'horizon de placement et une aptitude au risque tendancielle décroissante. Par ailleurs, le niveau des taux d'intérêt en Suisse se situe à un plancher historique. Il est prudent de rester attentif à l'évolution des marchés et d'adopter les mesures qui s'imposent au bon moment.

Rétrospective 2013 – évolution des marchés

Une amélioration de la conjoncture mondiale qui n'engendre pas de risque inflationniste et qui s'accompagne d'une normalisation très progressive des politiques monétaires, voilà les ingrédients principaux d'une excellente année 2013 où la performance des marchés boursiers des pays développés a dépassé les attentes les plus optimistes. La décision de la banque centrale américaine de commencer à réduire son rythme d'achat de titres obligataires dès janvier 2014 constitue l'autre fait marquant de fin 2013. Autant dire que le temps de la baisse persistante des taux d'intérêt et des plans de relance successifs semble toucher à sa fin.

Le regain d'appétit pour les actifs risqués s'est fait au détriment des positions obligataires, du cash et des marchés émergents où nous avons pu assister à des sorties importantes de capitaux de la part des investisseurs. Hormis la déception sur les marchés émergents qui dépendent souvent d'un afflux régulier de capitaux étrangers pour combler une balance des paiements, les marchés des matières premières et de l'immobilier indirect suisse et dans une moindre mesure celui des obligations internationales ont impacté négativement la performance globale. Le dernier contributeur négatif de cet excellent cru 2013 a été le taux de change, le CHF s'appréciant contre la plupart des grandes monnaies. Toutes les autres classes d'actifs, les marchés actions en tête ainsi que les classes d'actifs alternatives, ont délivré de très bonnes performances. Une fois de plus une bonne diversification entre les différentes classes d'actifs et au sein de chacune d'entre elles s'avère une approche payante dans un environnement toujours plus exigeant.

De plus, et conformément à l'article 10 de LCCAP entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, l'année 2013 a été marquée par le renouvellement des autorités de l'institution, conseil d'administration et commission de contrôle.

Perspectives 2014

Administration

L'institution a acquis l'immeuble situé à la rue de la Balance 4 à Neuchâtel, afin d'y aménager son siège, depuis le 1^{er} juin 2014. Les nouveaux espaces de l'institution ont permis de créer une nouvelle agence générale en ville de Neuchâtel, ainsi que de renforcer le service de proximité et le service des assurances collectives avec la nomination d'un conseiller d'entreprises.

Conclusion

La situation actuarielle et financière de la CCAP est saine. Nous tenons à remercier notre fidèle clientèle, le directeur et ses collaboratrices et collaborateurs qui ont permis de consolider la place importante de la CCAP dans le canton de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 16 juin 2014

Au nom du Conseil d'administration
Didier Berberat
Président

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE AU CONSEIL D'ÉTAT

Au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Neuchâtel

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers,

La commission de contrôle de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) a le plaisir de vous présenter son rapport pour l'exercice 2013, selon l'article 14 de la loi sur la CCAP (LCCAP).

Comme les années précédentes, la commission de contrôle a renouvelé sa confiance à la fiduciaire KPMG SA à Neuchâtel et lui a donné mandat, aux fins de vérifier la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013, établis conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Dans son rapport du 2 juin 2014, l'organe de révision atteste que les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

L'actuaire-conseil, Pittet Associés SA à Genève, mandaté par le conseil d'administration pour contrôler les éléments de nature actuarielle à la date de la clôture des comptes au 31 décembre 2013, a attesté, dans son rapport du 30 mai 2014, que les réserves techniques de la CCAP sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur. Les capitaux de prévoyance et provisions techniques, selon ledit rapport atteignent CHF 624'871'802 à la date du boucllement.

L'exercice 2013 a été marqué par un record au niveau de la production grâce au service externe et aux courtiers qui jouent toujours un rôle important. De plus, dans la continuité du 2^{ème} semestre 2012, l'année 2013 a bénéficié des performances positives enregistrées sur les marchés boursiers. En effet, la rentabilité 2013 des placements financiers affiche une performance de CHF 36'772'597.68 (contre CHF 37'767'129.37 en 2012) représentant ainsi 5,9% de la moyenne des placements.

Ainsi, grâce à cette performance réjouissante au niveau des placements financiers, l'exercice 2013 présente un excédent de produits de CHF 29'625'161 qui a été entièrement attribué à la réserve pour fluctuation de valeurs, dont le but est de faire face à une baisse des marchés financiers. Malgré cet apport, la réserve pour fluctuation de valeurs au 31 décembre 2013 s'élève à 51% de sa valeur cible.

Le taux de couverture à fin décembre reste supérieur à 100% et s'élève à 106,71% (102,08% à fin 2012).

La commission de contrôle a pu constater que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude. Dans le cadre de ses réunions mensuelles, elle a pris acte de l'emploi et du placement des fonds. En outre, elle a approuvé le budget 2014 et les comptes 2013.

Nos contrôles ont consisté à démontrer que les conditions d'une gestion conforme à la loi et aux règlements étaient réunies.

La commission de contrôle exprime sa reconnaissance à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services internes et externes de la CCAP pour leur travail et leur engagement au sein de l'institution. Dans l'environnement concurrentiel dans le domaine de l'assurance et de la volatilité des marchés financiers, la prudence doit rester de rigueur pour maintenir le taux de couverture de la CCAP supérieur à 100% et assurer ainsi la sécurité à long terme. L'entité économique que représente l'institution a prouvé, en particulier par les produits d'assurance qu'elle offre et les investissements immobiliers réalisés dans le canton, sa performance en matière d'activités commerciales. La CCAP représente une institution profitable à notre économie cantonale.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 12 juin 2014

LA COMMISSION DE CONTRÔLE
Jacques Rais, président
Laurence Vaucher, secrétaire
Christophe Gardet, membre



PITTET ASSOCIÉS

Société de conseil

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL POUR L'EXERCICE 2013

Selon le cahier des charges qui régit notre activité auprès de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : la CCAP ou la Caisse), la mission ordinaire de l'actuaire-conseil consiste principalement à contrôler les éléments de nature actuarielle qui interviennent dans le bouclage annuel de la Caisse.

La CCAP est une institution qui pratique l'assurance sur la vie. A ce titre, elle est tenue d'inscrire au passif de son bilan le montant des réserves techniques relatives à l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère et garantit. Les réserves techniques, composées principalement des réserves mathématiques (capitaux de prévoyance), représentent la valeur des engagements actuariels (capitaux de prévoyance et provisions techniques) de la CCAP vis-à-vis de ses assurés. Nos contrôles concernant le bouclage de l'exercice 2013 ont donc porté essentiellement sur l'exactitude et l'intégralité des réserves techniques au 31 décembre 2013.

Les contrôles par sondages qui ont été effectués en date du 24 mars 2014 montrent que les réserves techniques de la CCAP, à la fin de l'exercice sous revue, sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques (tables de mortalité et taux d'intérêt techniques) en vigueur. Le résultat de nos contrôles et nos commentaires détaillés font chaque année l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'administration de la Caisse.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CCAP s'élevaient à **CHF 167'997'390.-** pour les assurances individuelles et à **CHF 456'874'412.-** pour les assurances collectives, soit au total à **CHF 624'871'802.-** (assurances individuelles et collectives), au 31 décembre 2013. Ils ont augmenté de **CHF 33'009'123.-** ou de **5,58 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent. En 2012, les engagements actuariels avaient augmenté de 4,48 %.

Selon les comptes 2013 audités de la CCAP, le degré de couverture s'élève à **106,71 %** au 31 décembre 2013. Il était de 102,08 % à la fin 2012.

L'actuaire-conseil
Stéphane Riesen

Lausanne, le 30 mai 2014



Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

**Rapport de l'organe de révision
à la Commission de contrôle**

Comptes annuels 2013



KPMG SA
Audit Suisse romande
Rue du Seyon 1
CH-2000 Neuchâtel

Case postale 2572
CH-2001 Neuchâtel

Téléphone +41 58 249 61 30
Téléfax +41 58 249 61 58
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de contrôle de la

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

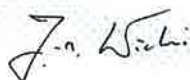
Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé



Patrick Wegmann
Expert-réviseur agréé

Neuchâtel, le 2 juin 2014

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel
Bilan au 31 décembre 2013



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

		31.12.2013	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2013
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF	Réf.				
Placements					
Liquidités					
Fonds de placements marché monétaire		33,484,807.69	12,458,616.05	45,943,423.74	43,645,701.51
Fonds de placements obligations		600,207.93	223,317.99	823,525.92	4,561,970.72
Fonds de placements actions		146,390,700.55	54,467,254.15	200,857,954.70	202,667,287.06
Fonds de placements immobiliers		118,032,760.40	43,916,180.02	161,948,940.42	132,954,955.22
Fonds de placements alternatifs		14,790,038.84	5,502,896.02	20,292,934.86	24,608,870.80
Fonds de placements privés	V18	4,234,357.60	1,575,467.78	5,809,825.38	2,438,319.40
Fonds de placements diversification	V18	9,352,095.16	3,479,612.72	12,831,707.88	3,059,580.00
Fonds de placements diversifiés	V18	8,446,421.55	3,142,640.81	11,589,062.36	9,433,457.82
Instruments financiers dérivés	V19	520,953.50	193,829.98	714,783.48	0.00
Prêts à des corporations de droit public	V14	4,664,492.80	1,735,507.20	6,400,000.00	0.00
Participations et prêts divers	V15	364,777.88	346,645.07	711,422.95	709,874.55
Créances hypothécaires	V16	45,807,131.42	17,043,354.94	62,850,486.36	52,577,347.49
Immeubles	V17	107,621,510.13	40,042,489.87	147,664,000.00	137,168,477.95
		494,310,255.45	184,127,812.60	678,438,068.05	613,825,842.52
Compte de régularisation de la répartition collective / individuelle	VII 3	(1,631,770.48)	1,631,770.48	0.00	0.00
Compte de régularisation actif	VII 1	3,786,415.85	781,754.20	4,568,170.05	6,116,328.94
Actifs provenant de contrats d'assurance	V 2	8,891,575.00	173,490.00	9,065,065.00	9,287,366.00
TOTAL DE L'ACTIF		505,356,475.82	186,714,827.28	692,071,303.10	629,229,537.46

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel
Bilan au 31 décembre 2013



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2013
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
PASSIF	CHF	CHF	CHF	CHF
Réf.				
Dettes				
Prestations de libre-passage et rentes	2,707,334.90	40,716.95	2,748,051.85	4,820,487.95
Compte courant société de réassurance	298,608.99	7,811.86	306,420.85	973,476.72
Autres dettes	1,157,093.71	1,224,465.66	2,381,559.37	1,629,044.12
	4,163,037.60	1,272,994.47	5,436,032.07	7,423,008.79
Compte de régularisation passif				
VII 2	9,438,668.95	7,579,813.57	17,018,482.52	15,186,693.41
Réserve de contributions des employeurs				
V 10	1,314,311.36	0.00	1,314,311.36	1,207,356.60
Provisions non techniques				
VII 5	799,471.01	675,101.58	1,474,572.59	1,218,858.85
Capitaux de prévoyance et provisions techniques				
Capital de prévoyance des assurés actifs	338,923,840.00	158,930,050.00	497,853,890.00	475,106,253.00
Capital de prévoyance pour les rentiers	94,511,192.00	3,319,441.00	97,830,633.00	93,741,200.00
Provisions résultant de contrats d'assurance	6,772,722.34	1,402,401.96	8,175,124.30	3,156,086.22
Provisions techniques	16,666,658.00	4,345,497.00	21,012,155.00	19,859,140.00
	456,874,412.34	167,997,389.96	624,871,802.30	591,862,679.22
Réserve de fluctuation de valeurs				
V 13	32,766,574.56	9,189,527.70	41,956,102.26	12,330,940.59
Capital de la Fondation, (découvert)				
Situation en début de période	0.00	0.00	0.00	(13,880,675.36)
Excédent de produits	(0.00)	0.00	(0.00)	13,880,675.36
Situation en fin de période	(0.00)	0.00	(0.00)	0.00
TOTAL DU PASSIF	505,356,475.82	186,714,827.28	692,071,303.10	629,229,537.46

D-Comptes annuels CCAP 2013 v.1.4.xlsx du 15.05.2014
JBU/jp-SN
audités par KPMG

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel
Compte d'exploitation au 31 décembre 2013



	2013	2013	2013	2012
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres				
Cotisations des salariés	14,742,528.25	0.00	14,742,528.25	14,842,844.65
Cotisations des employeurs	16,488,942.75	0.00	16,488,942.75	16,637,207.60
Primes uniques et rachats	2,788,335.10	0.00	2,788,335.10	2,032,219.55
Primes périodiques	0.00	17,037,666.45	17,037,666.45	15,657,333.05
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	527,664.36	0.00	527,664.36	574,034.20
	34,547,470.46	17,037,666.45	51,585,136.91	49,743,639.05
Prestations d'entrée				
Apports de libre-passage / Primes uniques	28,450,657.73	7,726,340.65	36,176,998.38	31,282,304.53
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	155,161.50	0.00	155,161.50	419,332.30
	28,605,819.23	7,726,340.65	36,332,159.88	31,701,636.83
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	63,153,289.69	24,764,007.10	87,917,296.79	81,445,275.88
Prestations réglementaires				
Rentes de vieillesse (y.c. rentes d'enfants de retraités)	(3,969,639.20)	(251,726.60)	(4,221,365.80)	(3,805,288.65)
Rentes de survivants (y.c. rentes d'orphelins)	(828,599.50)	0.00	(828,599.50)	(818,730.25)
Rentes d'invalidité (y.c. rentes d'enfants d'invalides)	(2,402,786.10)	(211,210.85)	(2,613,996.95)	(2,867,721.70)
Autres prestations réglementaires	0.00	(81,881.05)	(81,881.05)	(194,445.00)
Prestations en capital à la retraite	(7,124,439.95)	(6,385,510.00)	(13,509,949.95)	(11,878,810.70)
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	(773,073.35)	(395,895.90)	(1,168,969.25)	(712,185.50)
	(15,098,538.10)	(7,326,224.40)	(22,424,762.50)	(20,277,181.80)
Prestations extra-réglementaires	0.00	(16,276.00)	(16,276.00)	(17,581.00)
Prestations de sortie				
Prestations de libre-passage en cas de sortie / Rachats de polices	(37,717,023.25)	(886,256.81)	(38,603,280.06)	(38,805,925.24)
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	(2,922,902.70)	(256,616.80)	(3,179,519.50)	(2,147,185.95)
	(40,639,925.95)	(1,142,873.61)	(41,782,799.56)	(40,953,111.19)
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(55,738,464.05)	(8,485,374.01)	(64,223,838.06)	(61,247,873.99)

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel
Compte d'exploitation au 31 décembre 2013



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

	2013	2013	2013	2012
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
Réf.				
(Constitution) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions				
(Constitution) de capitaux de prévoyance assurés actifs	(6,310,883.00)	(16,436,754.00)	(22,747,637.00)	(17,051,425.00)
(Constitution)/Dissolution de capitaux de prévoyance retraités	(4,533,085.00)	221,351.00	(4,311,734.00)	(8,274,073.00)
(Constitution) de provisions techniques	(1,007,200.00)	(145,815.00)	(1,153,015.00)	(367,969.00)
(Constitution) de réserves de contributions employeurs	(534,038.26)	0.00	(534,038.26)	(577,208.80)
	(12,385,206.26)	(16,361,218.00)	(28,746,424.26)	(26,270,675.80)
Produits de prestations d'assurance				
Prestations d'assurance	1,871,714.31	114,844.90	1,986,559.21	1,751,875.20
Parts aux bénéfices des assurances	949,926.98	0.00	949,926.98	1,951,115.23
	2,821,641.29	114,844.90	2,936,486.19	3,702,990.43
Charges d'assurance				
Primes d'assurance, part risques	(2,702,074.43)	(512,640.00)	(3,214,714.43)	(3,413,587.40)
Utilisation de la part au bénéfice des assurances	(5,351,003.13)	0.00	(5,351,003.13)	0.00
Cotisation au fonds de garantie	(157,081.70)	0.00	(157,081.70)	(142,132.70)
	(8,210,159.26)	(512,640.00)	(8,722,799.26)	(3,555,720.10)
Résultat net de l'activité d'assurance	(10,358,898.59)	(480,380.01)	(10,839,278.60)	(5,926,003.58)

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel
Compte d'exploitation au 31 décembre 2013



	2013	2013	2013	2012
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
Résultat net des placements				
Liquidités				57,900.37
Fonds de placements marché monétaire	23,150.85	8,613.68	31,764.53	5,172.62
Fonds de placements obligations	(842.41)	(313.44)	(1,155.85)	11,885,796.92
Fonds de placements actions	(830,240.86)	(308,905.83)	(1,139,146.69)	17,020,671.94
Fonds de placements immobiliers	21,664,385.72	8,060,618.59	29,725,004.31	1,329,210.18
Fonds de placements alternatifs	18,067.27	6,722.25	24,789.52	85,772.06
Fonds de placements privés	500,596.70	186,255.87	686,852.57	87,917.77
Fonds de placements diversification	837,650.07	311,662.55	1,149,312.62	347,602.44
Instruments financiers dérivés	190,952.27	71,047.18	261,999.45	0.00
Prêts à des corporations de droit public	1,179,656.86	438,912.24	1,618,569.10	16,127.35
Participations et prêts divers	101,798.04	37,875.76	139,673.80	41,016.65
Créances hypothécaires	18,220.70	14,641.30	32,862.00	1,102,833.91
Immeubles	899,897.78	334,822.92	1,234,720.70	6,331,447.88
Frais d'administration et de gestion de fortune	12,557,676.65	4,672,306.12	17,229,982.77	(544,340.72)
	(2,572,894.87)	(957,291.13)	(3,530,186.00)	
VII 1	34,588,074.76	12,876,968.07	47,465,042.83	37,767,129.37
Dissolution / (Attribution) des provisions non techniques	46,428.08	(342,953.25)	(296,525.17)	(48,926.80)
Autres produits	373,553.17	0.00	373,553.17	384,905.75
Autres frais	(151,088.39)	(18,552.45)	(169,640.84)	(95,929.43)
Frais d'administration				
Frais d'administration générale	(2,538,545.42)	(2,170,035.35)	(4,708,580.77)	(4,162,938.41)
Frais de courtage	(311,322.40)	(1,559,404.35)	(1,870,726.75)	(1,385,052.70)
Honoraires: organe de révision et expert en matière de prévoyance	(52,759.80)	(19,630.20)	(72,390.00)	(74,196.00)
Emoluments des autorités de surveillance	(17,096.80)	0.00	(17,096.80)	(17,329.20)
Frais de marketing et de publicité	(174,332.07)	(64,863.33)	(239,195.40)	(230,043.05)
	(3,094,056.49)	(3,813,933.23)	(6,907,989.72)	(5,869,559.36)



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

	2013	2013	2013	2012
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
Réf.				
Excédent de produits avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs	21,404,012.54	8,221,149.13	29,625,161.67	26,211,615.95
(Constitution)/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	VI 3 (21,404,012.54)	(8,221,149.13)	(29,625,161.67)	(12,330,940.59)
Excédent de produits	(0.00)	0.00	(0.00)	13,880,675.36

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : CCAP) est un établissement autonome de droit public indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. La CCAP a un caractère social et a pour but de pratiquer toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurances de personnes, conformément au principe de la mutualité. Pour accomplir ses tâches, elle peut assumer la gérance et la gestion d'institutions de prévoyance.

L'activité de la CCAP est régie par la loi cantonale du 1er septembre 2009 sur la CCAP, entrée en vigueur au 1er janvier 2010 ainsi que par son règlement d'exécution du 16 décembre 2009 édicté par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la CCAP est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

I.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation :	Daté de 1898
Loi cantonale sur la CCAP (LCCAP):	Datée du 1er septembre 2009
Règlement d'exécution de la loi sur la CCAP :	Daté du 16 décembre 2009
Règlement de prévoyance :	Version du 1er janvier 2005
Règlement de placements :	Version du 20 novembre 2012
Règlement sur les passifs actuariels :	Version du 31 décembre 2012
Règlement sur la liquidation partielle :	Version du 1er janvier 2006
Règlement sur le blanchiment d'argent :	Version du 1er janvier 2011
Règlement pour les provisions non techniques :	Version du 16 avril 2010

I.4 Organes de gestion / Droit à la signature

<u>Conseil d'administration</u>		<u>Fonction</u>	<u>Représentation</u>
M. Berberat	Didier	Président	Etat
M. Baudoin	Jean-Claude	Administrateur	Etat
M. Stauffer	Yanick	Administrateur	Etat
M. Debély	Roland	Vice-président	Assurés
M. Grisel	Gérard	Administrateur	Assurés
M. Lavanchy	Daniel	Administrateur	Assurés
Mme Pantillon	Veronika	Administratrice	Assurés

Le Conseil d'administration s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil. En cas d'empêchement, le vice-président et un autre membre du Conseil peuvent les remplacer. Nommé par le Conseil d'administration, le directeur gère la CCAP dans les limites fixées par la loi et selon l'article 16 LCCAP.

<u>Commission de contrôle</u>		<u>Fonction</u>
M. Rais	Jacques	Président
Mme Vaucher	Laurence	Secrétaire
M. Gardet	Christophe	Membre

Au début de chaque période législative, le Conseil d'Etat désigne une Commission de contrôle de trois membres chargée de contrôler la gestion, les opérations de la Caisse et l'emploi des fonds (article 14 LCCAP).

Personnes responsables impliquées dans la gestion

Direction :	M. Dimitri Kroemer, directeur dès le 1er janvier 2013
Gestion actuarielle et administrative :	Mme Sandra Noirjean
Tenue de la comptabilité et gestion de la fortune :	M. Jean-Bernard Uldry
Gérance du RP - Fonds institutionnel	Retraites Populaires
Banque dépositaire :	Banque Pictet & Cie

Les membres du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle ainsi que les personnes responsables impliquées dans la gestion sont tenus de respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité édictées à l'article 20 du règlement de placements de la Caisse.

I 5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle :	Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen
Organe de révision :	La Commission de contrôle, nommée par le Conseil d'Etat, confie à KPMG SA le mandat d'effectuer des vérifications et de lui adresser un rapport sur ses travaux et constatations.
Autorité de surveillance :	Conformément aux articles 6, 11h et 14e LCCAP : Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel exerce la haute surveillance de la CCAP. Les comptes annuels sont soumis au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle qui établissent leurs rapports sur les comptes et les transmettent au Conseil d'Etat. En outre, la CCAP est soumise à la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne (AS-SO) pour les assurances collectives.

I 6 Gestion paritaire

Conformément à l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat d'assurance de groupe, un Comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

I 7 Employeurs affiliés (nombre de contrats)

	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
Etat au 1er janvier	541	524
Nouveaux contrats	46	54
Contrats résiliés	(29)	(37)
Etat au 31 décembre	558	541

II Membres actifs et rentiers

II 1 Assurés actifs

	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
Etat au 1er janvier (épargne et risque)	6,897	6,918
Entrées	1,528	1,454
Sorties	(1,403)	(1,475)
Etat au 31 décembre	7,022	6,897

II 2 Bénéficiaires de rentes	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
Retraités	348	320
Invalides	192	193
Veuves et veufs	88	88
Enfants et orphelins	120	123
Total	748	724
Etat au 1er janvier	724	681
Entrées	67	82
Sorties	(43)	(39)
Etat au 31 décembre	748	724

III Nature de l'application du but

III 1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse a adopté plusieurs plans de prévoyance dits "en primauté des cotisations" au sens de l'article 15 LFLP, de type épargne plus risques, adaptés à chaque structure d'entreprise :

- Miner : Ce plan permet d'assurer les prestations minimales selon la LPP.
- Flexi-Riner : Ce plan permet de garantir des prestations risques en % du salaire, en vue d'améliorer les prestations pour risques décès et invalidité. Ce plan permet également d'opter pour une déduction de coordination plus basse ou un déplaçonnement des salaires assurés.
- Flexi-Super : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.
- Flexi-Liner : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Le taux de cotisation épargne est linéaire pour toutes les classes d'âge. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.

III 2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la Caisse est assuré par :

- les versements réglementaires des assurés et des employeurs
- les apports de libre-passage
- les primes uniques et rachats de prestations
- les revenus de la fortune.

III 3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En complément aux plans de prévoyance, la CCAP offre des plans particuliers sur demande, notamment :

- un pont AVS dans la perspective d'une retraite anticipée
- une assurance de risques (compensation des pertes de prestations) pour les assurés qui ont effectué un retrait dans le cadre de la LFLP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes

IV 1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les éléments des comptes annuels de la CCAP relatifs à l'activité de prévoyance professionnelle sont identifiés séparément et présentés en conformité avec les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Les dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 ont été appliquées par analogie aux assurances individuelles.

IV 2 Principes comptables et d'évaluation

Portefeuille de titres

L'ensemble du portefeuille de titres (y compris les instruments financiers dérivés) est évalué à la valeur du marché.

Participations, prêts divers et créances hypothécaires

Les participations, prêts divers et créances hypothécaires figurent au bilan à leur valeur nominale, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires.

Immeubles

Depuis 2013, les immeubles sont évalués à leur valeur vénale, déterminée sur la base d'une expertise de l'architecte. Jusqu'en 2012, cette valeur était déterminée sur la base du revenu locatif brut au 31 décembre, capitalisé à un taux compris entre 5,5% et 6,5%.

IV 3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

La présentation des comptes a été modifiée du fait des dispositions relatives à la prévoyance professionnelle adoptées dans le cadre de la réforme structurelle. Les chiffres de l'année précédente ont été adaptés pour respecter la nouvelle structure, à l'exception des frais de gestion de la fortune. L'année précédente, les frais nets de gestion de la fortune étaient présentés dans le résultat net des placements. Pour des raisons pratiques, il n'a pas été possible de retraiter les chiffres de l'année précédente pour leur conférer la présentation brute requise. Dans le domaine de l'immobilier direct, créances hypothécaires et autres actifs, les frais de gestion de la fortune ont été adaptés aux normes prévalant dans le domaine des placements collectifs.

La détermination de la valeur comptable des immeubles a été modifiée en 2013 (voir point IV 2).

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

V 1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse a conclu deux contrats de réassurance avec Nouvelle Ré et Swiss Re pour couvrir partiellement les risques invalidité et décès. Ces contrats sont renouvelables d'année en année.

V 2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs chez les réassureurs	8,891,575.00	9,056,165.00
Total des actifs provenant de contrats d'assurance	8,891,575.00	9,056,165.00

Les avoirs chez les réassureurs sont attestés par le document "Engagements actuariels assurances collectives au 31 décembre 2013", établi par le service actuariel de la CCAP.

Etant donné que le montant brut des risques et des prestations de la CCAP est provisionné dans les capitaux de prévoyance, le montant figurant dans cette rubrique correspond aux prestations de rentes cédées auprès des réassureurs.

V 3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	332,612,957.00	326,125,320.00
Bonifications de l'exercice	25,512,106.84	25,789,843.08
Primes uniques et rachats	2,788,335.10	2,032,219.55
Apports de libre-passage	28,394,189.73	27,858,606.58
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	155,161.50	419,332.30
Prestations à la retraite (capital et rente)	(14,505,434.35)	(13,785,638.05)
Diminution due aux décès et invalidité	(452,346.17)	(1,189,986.46)
Prestations de libre-passage	(28,805,188.90)	(26,113,717.15)
Prestations de résiliation de contrat	(8,903,147.05)	(11,504,684.55)
Versements pour l'EPL / divorce	(2,922,902.70)	(1,974,458.30)
Rémunération des capitaux de prévoyance	5,050,109.00	4,956,120.00
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	338,923,840.00	332,612,957.00

V 4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	199,943,889.85	196,165,613.60
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.50%	1.50%

V 5 Information sur la répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs

A titre informatif, répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs par plan de prévoyance. Les plans ont été regroupés en fonction des critères décrits au point III 1 ci-dessus.

Assurances collectives par type de plan	31.12.2013	31.12.2012
Miner	54,703,357.00	58,733,792.00
Flexi-Riner	109,634,739.00	108,239,374.00
Flexi-Super	56,485,250.00	58,707,078.00
Flexi-Liner	53,673,263.00	49,563,243.00
Assurés invalides	20,643,392.00	19,977,594.00
Libre passage	39,847,238.00	33,299,045.00
Pont-AVS	2,712,371.00	2,893,216.00
Ass Funéraires	1,224,230.00	1,199,615.00
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	338,923,840.00	332,612,957.00

V 6 Evolution du capital de prévoyance pour les rentiers

	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	90,142,697.00	81,620,648.00
Modification liée aux mutations durant l'exercice	4,368,495.00	8,522,049.00
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	94,511,192.00	90,142,697.00
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31 décembre	748	724

V 7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'actuaire-conseil a établi le 30 mai 2014 un rapport portant sur l'analyse technique des comptes arrêtés au 31 décembre 2013. Il ressort de ce rapport que le degré de couverture légal s'élève à 106.71 % à fin 2013.

L'actuaire-conseil a d'autre part attesté que les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont complets et qu'ils ont été déterminés conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur.

V 8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La Caisse a adopté, pour les assurés actifs, les bases techniques KL 1995 3.5%, avec une majoration de la prime invalidité. Les engagements de prévoyance des rentiers sont calculés, dès le 31.12.2012, avec les bases techniques LPP 2010 (v2013) à 2.75%.

<i>Mouvement des provisions techniques durant l'exercice</i>	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde des provisions techniques au 1er janvier	15,659,458.00	15,390,548.00
Attributions / (Dissolutions) de l'exercice	1,007,200.00	268,910.00
Total des provisions techniques	16,666,658.00	15,659,458.00

Composition des provisions techniques	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision pour invalidité	5,312,998.00	4,908,230.00
Provision pour décès	437,254.00	405,191.00
Provision d'adaptation des rentes en cours	4,933,203.00	4,852,392.00
Provision de longévité	1,257,642.00	793,645.00
Provision pour changement taux technique	4,725,561.00	4,700,000.00
Total des provisions techniques	16,666,658.00	15,659,458.00

Le calcul des provisions techniques, ainsi que leurs attributions et leurs utilisations, sont fixés dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

La provision pour invalidité est destinée à couvrir les risques invalidité (rentes d'invalidité, libération des primes et rentes d'enfant d'invalidité) à charge de la CCAP et à atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques d'invalidité en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

La provision pour décès est destinée à couvrir les risques décès (capitaux-décès et rentes de conjoint survivant et rentes d'orphelins) à charge de la CCAP et a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques liés au décès des assurés actifs en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

La provision d'adaptation des rentes en cours est destinée à financer le coût de l'adaptation obligatoire des rentes selon la LPP. Elle est déterminée selon les règles édictées par le Pool de l'assurance de l'adaptation des rentes au renchérissement, auquel la CCAP est affiliée en tant que membre.

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie qui se mesure lors de chaque changement de tables actuarielles. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Dès 2012, elle est fixée par année à 0.5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision pour changement de taux technique est destinée à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à l'abaissement du taux technique. L'objectif relatif de cette provision correspond à 5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes pour une diminution envisagée du taux d'intérêt technique de 0.5 point.

V 9 Modification des bases et hypothèses techniques

Néant.

V 10 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	1,207,356.60	630,147.80
Apports des affiliés	527,664.36	574,034.20
Prélèvements durant l'exercice	(427,083.50)	0.00
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	6,373.90	3,174.60
Solde au 31 décembre	1,314,311.36	1,207,356.60

Les réserves de contributions des employeurs ont été rémunérées au taux de 0.5% en 2013 (2012 : 0.5%).

V 11 Explications des provisions résultant de contrats d'assurance	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision de répartition des excédents aux assurés	5,698,927.44	348,127.81
Provision pour participations créditées aux assurés	1,073,794.90	1,271,428.10
Total des provisions résultant de contrats d'assurance	6,772,722.34	1,619,555.91

La provision de répartition des excédents aux assurés se compose de l'excédent des participations aux bénéfices qui n'a pas encore été crédité aux assurés.

Pour l'année 2013, en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle, une attribution à la provision de répartition des excédents aux assurés a été effectuée.

<i>Mouvement de la provision de répartition des excédents aux assurés</i>	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	348,127.81	347,649.41
Transfert de/à la provision pour participations créditées aux assurés	(203.50)	478.40
Attribution de l'année à la provision	5,351,003.13	0.00
Solde au 31 décembre	5,698,927.44	348,127.81

Chaque assuré actif possède un compte de participation aux excédents. Ces comptes sont alimentés par décision du Conseil d'administration au moyen des excédents des participations aux bénéfices encaissés par la CCAP.

<i>Mouvement de la provision pour participations créditées aux assurés</i>	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	1,271,428.10	1,488,109.95
Attributions de l'exercice, y compris intérêts	0.00	0.00
Correction d'excédents	203.50	(478.40)
Répartitions payées	(197,836.70)	(216,203.45)
Solde au 31 décembre	1,073,794.90	1,271,428.10

V 12 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2013	31.12.2012
a) Pour les assurances Collectives uniquement :	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Total des actifs selon bilan	505,356,475.82	468,117,229.16
Dettes	(4,163,037.60)	(6,365,512.78)
Compte de régularisation passif	(9,438,668.95)	(8,518,384.85)
Réserve de contribution des employeurs	(1,314,311.36)	(1,207,356.60)
Provisions non techniques	(799,471.01)	(628,745.00)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	489,640,986.90	451,397,229.93
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	456,874,412.34	440,034,667.91
Degré de couverture "2ème pilier"	107.17%	102.58%

	31.12.2013	31.12.2012
b) Pour l'ensemble des activités de la CCAP :	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Total des actifs selon bilan	692,071,303.10	629,229,537.46
Dettes	(5,436,032.07)	(7,423,008.79)
Compte de régularisation passif	(17,018,482.52)	(15,186,693.41)
Réserve de contribution des employeurs	(1,314,311.36)	(1,207,356.60)
Provisions non techniques	(1,474,572.59)	(1,218,858.85)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	666,827,904.56	604,193,619.81
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	624,871,802.30	591,862,679.22
Degré de couverture "consolidé"	106.71%	102.08%

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI 1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

L'activité de placements est régie par le règlement de placements en vigueur depuis le 1er janvier 2012. Ce règlement a pour but de régir la gestion des actifs ainsi que les compétences du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle et de la Direction, pour assurer une répartition appropriée des risques dans le respect des dispositions de la LPP, et notamment des limites de placements fixées par l'OPP2. La Direction gère la fortune de la CCAP dans le cadre de ces limites.

Le règlement de placements a été modifié et entrera en vigueur le 1er janvier 2014, exception faite pour les principes d'évaluation des immeubles, en vigueur depuis le 1er janvier 2013, selon pt IV 3.

VI 2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP2)

Néant.

VI 3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée sur la base des taux suivants:

Liquidités	0%
Fonds de placements marché monétaire	10%
Créances hypothécaires	5%
Obligations suisses (y.c. fonds de placements)	5%
Obligations étrangères (y.c. fonds de placements)	10%
Actions suisses (y.c. fonds de placements)	25%
Actions étrangères (y.c. fonds de placements)	25%
Fonds de placements immobiliers	10%
Placements alternatifs (y.c. fonds de placements)	25%
Placements privés	25%
Placements convertibles	25%
Placements diversification	10%
Instruments financiers dérivés	0%
Immeubles	10%

	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF
Solde au 1er janvier réserve de fluctuation de valeurs	11,362,562.02	12,330,940.59	0.00
Constitution / (Dissolution) selon compte d'exploitation	21,404,012.54	29,625,161.67	12,330,940.59
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	32,766,574.56	41,956,102.26	12,330,940.59
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	59,982,462.00	82,300,000.00	69,259,733.58
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	(27,215,887.44)	(40,343,897.74)	(56,928,792.99)
Réserve de fluctuation de valeurs effective en % de la valeur cible	54.6%	51.0%	17.8%

VI 4 Explication des prêts à des corporations de droit public

	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prêts directs	4,664,492.80	6,400,000.00	0.00
Solde au 31 décembre	4,664,492.80	6,400,000.00	0.00

VI 5 Explication des participations et prêts divers

	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux	364,413.50	500,000.00	500,000.00
Prêts sur polices	0.00	210,923.00	209,056.10
Mobilier / Montres et pendulettes	364.38	499.95	818.45
Solde au 31 décembre	364,777.88	711,422.95	709,874.55

Les prêts sur polices concernent uniquement des assurés individuels. La Caisse n'accorde pas de prêts sur polices pour les assurances collectives. La participation à Epona est répartie proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

La CCAP a acquis en 2008 une participation d'une valeur nominale de CHF 500'000.00, équivalente à 16.6% du capital d'EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux à Lausanne.

Les prêts sur polices sont rémunérés au taux de 3.5% (2012 à 3,5%) et sont couverts par la réserve mathématique de la police. Les polices sont remises en nantissement à la signature du contrat.

VI 6 Explication des créances hypothécaires

	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prêts hypothécaires	45,773,276.46	62,804,035.06	52,546,439.69
Débiteurs hypothécaires	33,854.96	46,451.30	30,907.80
Solde au 31 décembre	45,807,131.42	62,850,486.36	52,577,347.49

Les créances hypothécaires sont réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Nombre de prêts accordés au 31 décembre	162	147
Taux d'intérêt variable appliqué	2.50%	2.50%

Les prêts sont garantis par la mise en gage de cédules hypothécaires. Le risque de perte sur ces positions est couvert par la réserve pour pertes sur débiteurs figurant dans les provisions non techniques (voir point VII 5).

Débiteurs hypothécaires

Les débiteurs hypothécaires représentent les intérêts sur les prêts hypothécaires qui n'ont pas encore été payés par les débiteurs.

VI 7 Indications sur les immeubles

	31.12.2013	31.12.2012
	Consolidé	Consolidé
Nombre d'immeubles détenus au 31 décembre	23	24

	31.12.2013	31.12.2012
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Revenu locatif brut	8,874,737.35	8,233,141.90
Valeur comptable	147,664,000.00	136,971,554.85
Valeur d'acquisition	117,959,498.00	118,443,498.00
Valeur d'assurance incendie	163,036,983.38	162,775,078.13
Valeur cadastrale	96,554,000.00	89,183,000.00

Une partie du parc immobilier est gérée en interne. La gérance des autres immeubles est confiée à différentes régies immobilières locales.

Le changement de principe comptable dans l'évaluation des immeubles a généré une plus-value de CHF 10'692'445.15 et la vente d'un appartement un bénéfice de CHF 434'275.00.

VI 8 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2013	Répartition	Limite selon OPP2
	Collectives		
	CHF		
Liquidités en CHF	33,484,807.69	6.6%	100.0%
Fonds de placements collectifs	600,207.93	0.1%	
Fonds de placements obligations	146,390,700.55	29.0%	100.0%
Fonds de placements actions	118,032,760.40	23.4%	
Participations et prêts divers	364,777.88	0.1%	50.0%
Fonds de placements immobiliers	14,790,038.84	2.9%	
Immeubles	107,621,510.13	21.3%	30.0%
Fonds de placements alternatifs (Hedge Funds)	4,234,357.60	0.8%	
Fonds de placements privés	9,352,095.16	1.9%	15.0%
Fonds de placements diversification	8,446,421.55	1.7%	
Instruments financiers dérivés	520,953.50	0.1%	
Prêts à des corporations de droit public	4,664,492.80	0.9%	100.0%
Créances hypothécaires	45,807,131.42	9.1%	50.0%
Compte de transfert	(1,631,770.48)	-0.3%	
Compte de régularisation actif	3,786,415.85	0.7%	
Actifs provenant de contrat d'assurance	8,891,575.00	1.8%	
Total du bilan	505,356,475.82	100.0%	

Les fonds de placements privés se composent de placements collectifs dans des entreprises non cotées.

Les fonds de placements diversification ont la composition suivante au 31 décembre 2013 :

- Obligations convertibles	4,839,929.45
- Micro-finance	1,541,703.28
- Matières premières	2,064,788.83
Total Fonds de placement diversification :	8,446,421.55

Les limites de placement réglementaires ainsi que celles de l'OPP2 ont été respectées durant tout l'exercice 2013.

VI 9 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2013, la Caisse possède des instruments financiers dérivés sur devises (contrats de change à terme, swaps et options), valorisés au bilan à leur valeur de marché.

VI 10 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Aucun recours au prêt de titres n'a eu lieu durant l'exercice 2013.

VIII Résultat net des placements

	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Revenus	23,150.85	31,764.53	57,900.37
Résultat net sur liquidités	23,150.85	31,764.53	57,900.37
Revenus	17,192.66	23,589.50	46,842.76
(Pertes) / Gains de change, nets	(12,684.94)	(17,404.59)	(15,683.56)
Plus-values / (Moins-values) non réalisées	(5,350.14)	(7,340.76)	(25,986.58)
Résultat brut sur fonds de placements marché monétaire	(842.41)	(1,155.85)	5,172.62
Frais d'administration et de gestion	(869.49)	(1,193.00)	*
Résultat net sur fonds de placements marché monétaire	(1,711.91)	(2,348.85)	5,172.62
Revenus	3,068,231.36	4,209,821.20	4,120,878.00
(Pertes) / Gains de change, nets	745,174.99	1,022,430.55	2,498,083.35
Plus-values / (Moins-values), nettes	(4,643,647.21)	(6,371,398.44)	5,266,835.57
Résultat brut sur obligations	(830,240.86)	(1,139,146.69)	11,885,796.92
Frais d'administration et de gestion	(482,145.30)	(661,536.00)	*
Résultat net sur obligations	(1,312,386.16)	(1,800,682.69)	11,885,796.92
Revenus	2,127,800.22	2,919,486.00	1,376,561.15
(Pertes) / Gains de change, nets	1,204,438.15	1,652,570.70	625.50
Plus-values / (Moins-values), nettes	18,332,147.35	25,152,947.61	15,643,485.29
Résultat brut sur actions	21,664,385.72	29,725,004.31	17,020,671.94
Frais d'administration et de gestion	(521,944.35)	(716,143.00)	*
Résultat net sur actions	21,142,441.36	29,008,861.31	17,020,671.94
Revenus	665,518.62	913,136.61	425,976.46
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(6,699.33)	(9,191.94)	
(Pertes) / Gains de change, nets	235,570.46	323,218.62	101,521.03
Plus-values / (Moins-values), nettes	(876,322.47)	(1,202,373.77)	801,712.69
Résultat brut sur fonds de placement immobiliers	18,067.27	24,789.52	1,329,210.18
Frais d'administration et de gestion	(367,504.46)	(504,241.00)	*
Résultat net sur fonds de placement immobiliers	(349,437.18)	(479,451.48)	1,329,210.18
Revenus	224,360.90	307,838.35	0.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(2,179.59)	(2,990.54)	0.00
(Pertes) / Gains de change, nets	151,617.33	208,029.25	0.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	126,798.05	173,975.51	85,772.06
Résultat brut sur fonds de placements alternatifs	500,596.70	686,852.57	85,772.06
Frais d'administration et de gestion	(223,531.97)	(306,701.00)	*
Résultat net sur fonds de placements alternatifs	277,064.73	380,151.57	85,772.06
Revenus	466,725.35	640,378.79	(23,882.55)
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(19,156.03)	(26,283.37)	0.00
(Pertes) / Gains de change, nets	145,146.67	199,151.06	39,236.78
Plus-values / (Moins-values), nettes	244,934.08	336,066.14	72,563.54
Résultat brut sur fonds de placements privés	837,650.07	1,149,312.62	87,917.77
Frais d'administration et de gestion	(447,591.61)	(614,126.00)	*
Résultat net sur fonds de placements privés	390,058.46	535,186.62	87,917.77

Revenus	87,440.87	119,974.80	9,338.09
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(1,454.62)	(1,995.84)	0.00
(Pertes) / Gains de change, nets	48,131.01	66,039.00	16,217.91
Plus-values / (Moins-values), nettes	56,835.02	77,981.49	322,046.44
Résultat brut sur fonds de placements diversification	190,952.27	261,999.45	347,602.44
Frais d'administration et de gestion	(71,094.16)	(97,546.00)	*
Résultat net sur fonds de placements diversification	119,858.11	164,453.45	347,602.44
Plus-values / (Moins-values), nettes	1,179,656.86	1,618,569.10	0.00
Résultat net sur instruments financiers dérivés	1,179,656.86	1,618,569.10	0.00
Revenus	101,798.04	139,673.80	16,127.35
Résultat net sur prêts à des corporations de droit public	101,798.04	139,673.80	16,127.35
Revenus	18,220.70	32,862.00	41,016.65
Résultat net sur participations et prêts divers	18,220.70	32,862.00	41,016.65
Revenus	899,897.78	1,234,720.70	1,102,833.91
Résultat net sur créances hypothécaires	899,897.78	1,234,720.70	1,102,833.91
Loyers bruts	6,468,148.20	8,874,737.35	8,233,141.90
Frais d'entretien	(1,376,950.29)	(1,889,269.05)	(1,765,701.75)
Charges d'exploitation	(642,975.32)	(882,205.68)	(889,863.92)
Revenus nets sur immeubles	4,448,222.59	6,103,262.62	5,577,576.23
Corrections de valeurs, nettes	8,109,454.07	11,126,720.15	753,871.65
Résultat net sur immeubles	12,557,676.65	17,229,982.77	6,331,447.88
Frais gestion de la fortune (mandat RP)	(458,213.53)	(628,700.00)	(544,340.72)
Résultat net des placements	34,588,074.76	47,465,042.83	37,767,129.37

Les résultats nets sur les placements sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les revenus se composent des intérêts, dividendes, coupons et autres rémunérations des actifs.

Les plus-values / (moins-values) et corrections de valeurs comprennent les gains et pertes réalisés lors de la vente des titres et des immeubles, ainsi que les ajustements de la valeur à la date de bouclage.

Les frais d'administration et de gestion, comprennent les droits de garde, frais de courtage et d'achats pour les titres.

Les frais de gestion de la fortune sont calculés selon les TER connus et répartis dans chaque catégorie.

* Dans les chiffres comparatifs 2012, les frais d'administration et de gestion sont inclus dans les plus-values.

VI 12 Performance moyenne des placements

	31.12.2013	31.12.2012
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Somme de tous les placements au début de l'exercice	613,825,842.52	559,910,157.77
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	678,438,068.05	613,825,842.52
Moyenne de l'état des actifs	646,131,955.29	586,868,000.15
Résultat net des placements	47,465,042.83	37,767,129.37
Performance moyenne des placements	7.3%	6.4%
Performance moyenne des placements sans le changement de principe d'évaluation des immeubles	5.9%	6.4%

Relevé des frais de placements de la fortune selon art. 48a, al.3 OPP2

	31.12.2013
	Consolidé
	CHF
Placements	
Total placements	678,438,068.05
dont:	
Placement transparents	678,438,068.05
Placement non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2	0.00
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents)	100%
Frais de gestion de fortune	31.12.2013
Frais de gestion comptabilisés directement	629,996.00
Somme des frais calculés pour les placements collectifs	2,900,190.00
Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	3,530,186.00
Moyenne des placements	646,131,955.29
Frais de gestion en % de la moyenne des placements	0.55%

VI 13 Placements chez les employeurs et réserves de contributions des employeurs

La Caisse n'a pas réalisé de placements auprès des employeurs. Les réserves de contributions des employeurs sont détaillées au point V 10 ci-dessus.

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII 1 Explication du compte de régularisation actif	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Débiteurs primes périodiques	3,139,119.05	3,688,908.02	4,018,214.75
Impôt anticipé à récupérer	20,165.24	27,668.08	43,428.71
Compte de gérance envers Fidimmobil	155,273.35	213,045.55	176,133.90
Compte de gérance envers Optigestion	131,330.58	180,194.45	441,231.15
Rentes transitoires à verser	(1,886.85)	(1,886.85)	(47,657.40)
Transitoires réassurance (y.c. excédents à recevoir)	0.00	0.00	1,326,152.13
Loyers et charges à recevoir, stock mazout	67,533.66	92,660.75	140,388.20
Acompte pour achat d'immeuble	218,648.10	300,000.00	0.00
Divers	56,232.72	67,580.05	18,437.50
	3,786,415.85	4,568,170.05	6,116,328.94

Les comptes débiteurs primes périodiques, rentes transitoires et transitoires de réassurance ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Selon l'ordonnance sur le Fonds de garantie du 22 juin 1998, une majeure partie des pertes escomptées sur les primes collectives impayées, qui concernent des sociétés en faillite, devrait être prise en charge par le Fonds de garantie LPP.

VII 2 Explication du compte de régularisation passif	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Primes uniques encaissées d'avance	3,393,309.59	10,530,058.44	8,259,916.44
Primes périodiques encaissées d'avance	4,986,645.00	4,986,645.00	5,160,030.80
Charges liées aux immeubles	465,516.66	638,720.40	477,274.95
Subsides à répartir	188,191.75	188,191.75	255,569.70
Commissions à payer et créanciers autres	304,142.18	522,558.50	902,538.51
Divers	100,863.77	152,308.43	131,363.01
	9,438,668.95	17,018,482.52	15,186,693.41

Les primes, subsides, commissions et créanciers, et comptes divers ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

VII 3 Explication du compte de régularisation de la répartition collective / individuelle

Ce compte de transfert est un compte interne qui permet de réallouer les flux de trésorerie entre la comptabilité des assurances collectives et la comptabilité des assurances individuelles en fonction de la répartition des actifs et passifs effectués lors du bouclage des comptes annuels.

VII 4 Explication des autres dettes	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Acomptes hypothécaires	338,230.66	464,075.37	293,753.62
Dépôts de primes	0.00	861,140.95	743,531.40
Fortune libre des entreprises	818,863.05	818,863.05	486,124.10
Dépôts retraites à la carte	0.00	237,480.00	105,635.00
	1,157,093.71	2,381,559.37	1,629,044.12

Les dépôts de primes et les dépôts retraites à la carte concernent uniquement les assurances individuelles.

Les acomptes hypothécaires se composent des versements d'avance d'intérêts et de l'amortissement des créances hypothécaires. Les acomptes sont rémunérés au taux de 0.25% (2012: 0.25%). Ils ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les comptes de fortune libre des entreprises ont été rémunérés à un taux de 0.5% (2012: 0.5%). Ils concernent uniquement les assurances collectives.

VII 5 Explication des provisions non techniques	31.12.2013	31.12.2012
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
<i>Mouvement des provisions non techniques durant l'exercice</i>		
Solde des provisions non techniques au 1er janvier	1,218,858.85	1,159,455.05
(Pertes) / Gains réels sur débiteurs	(46,428.08)	6,700.80
Variation du fonds solidarité 3ème pilier/amélioration prestations 2ème pilier	5,616.65	3,776.20
Constitution nette des provisions sur l'exercice	296,525.17	48,926.80
Solde des provisions non techniques au 31 décembre	1,474,572.59	1,218,858.85
<i>Composition des provisions non techniques</i>		
	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé
	CHF	CHF
Provisions pour pertes sur débiteurs	757,074.36	1,038,757.29
Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier	42,396.65	42,396.65
Fonds de solidarité 3e pilier	0.00	387,802.00
Total des provisions non techniques au 31 décembre	799,471.01	1,474,572.59

Les provisions pour pertes sur débiteurs ont été réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances. Le montant de la provision est fixé à 1.5% du montant des "créances hypothécaires" et des "prêts à des corporations de droit public" inscrits au bilan de la CCAP. Le Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier et le Fonds de solidarité 3e pilier ont été répartis sur une base effective.

VII 6 Explication des autres produits	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts débiteurs sur comptes de primes	295,146.26	295,146.26	300,255.26
Intérêts sur primes uniques	2,902.01	2,902.01	4,332.73
Autres produits divers	75,504.90	75,504.90	80,317.76
	373,553.17	373,553.17	384,905.75

VII 7 Explication des autres frais	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur prestations de libre-passage versées	(125,970.40)	(125,970.40)	(67,832.05)
Intérêts créanciers sur comptes de primes	(22,860.94)	(22,860.94)	(18,393.88)
Intérêts sur comptes de fortune libre	(3,912.55)	(3,912.55)	(2,253.95)
Autres charges diverses	1,655.50	(16,896.95)	(7,449.55)
	(151,088.39)	(169,640.84)	(95,929.43)

VII 8 Explication des parts au bénéfice des assurances

En 2012, en assurances collectives, le réassureur Nouvelle Ré a octroyé à la Caisse une participation aux bénéfices extraordinaire de CHF 1'127'831.15 compte-tenu de la bonne sinistralité des dernières années.

VIII Demandes de l'Autorité de surveillance

L'AS-SO a émis certaines remarques sur les comptes annuels 2010 à 2012, qui ont été intégrées dans la présentation des comptes annuels 2013.

Le règlement de liquidation partielle fait l'objet de remarques de l'AS-SO qui sont en cours de discussion avec la CCAP.

IX Autres informations relatives à la situation financière

IX 1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Néant.

IX 2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions des employeurs

Néant.

IX 3 Liquidations partielles

Néant.

IX 4 Prêts sur polices

Aucun prêt sur polices n'est accordé aux assurances collectives.

IX 5 Separate Accounts

Néant.

IX 6 Mise en gage d'actifs

Néant.

IX 7 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

IX 8 Procédures juridiques en cours

Néant.

IX 9 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant

